

LE RESPONSABLE OU LA RESPONSABLE DES OFFICIELS



Il est utile et même nécessaire qu'un.e bénévole soit investi.e de la responsabilité de gérer les officiels du club. Qu'ils soient arbitres ou OTM, désignés officiellement ou qu'ils apportent leur savoir-faire aux différentes rencontres gérées par le club, les officiels constituent une famille nécessaire à la vie sportive du club dans l'organisation des rencontres.

POURQUOI ?



Contribuer au bon déroulement de la rencontre en assurant un bon accueil.



Être acteur de la formation interne des officiels et encourager la mise en place du tutorat des jeunes officiels du club.



Participer au recrutement des officiels et à leurs formations dans le cadre de la politique fédérale.



Contribuer à la fidélisation des officiels.

COMMENT ?

Identification du responsable

- 1 Identifier un acteur dans son club (un bénévole investi, un parent d'un licencié, un joueur...).
- 2 Lui présenter l'entièreté de la fonction du responsable des officiels et ses missions, responsabilités attitrées.
- 3 Le-la nommer responsable des officiels et le fidéliser un maximum en l'incluant dans l'ensemble des prises de décisions.

Missions

- 1 Organiser et assurer l'accueil des officiels désignés.
- 2 Assurer la précision de l'encadrement des rencontres.
- 3 Effectuer le suivi de l'activité des officiels et de leurs formations.
- 4 Tenir à jour le tableau de l'effectif des officiels.
- 5 Planifier les formations internes et mettre en place le tutorat des officiels.

LES RAPPELS A NE PAS MANQUER

- Anticiper les rencontres à domicile en vérifiant les officiels désignés et les non-désignés.
- Être en lien quotidien avec les officiels du club.
- Connaître les dates de formations existantes et les partager au sein du club.

LES QUALITES RECOMMANDEES



Connaissance de l'activité.



Capacité à s'exprimer et à communiquer.



Capacité à déléguer et à organiser.



Investi.e et volontaire.